

Séance du trente mars deux mil quinze

L'an deux mil quinze le trente mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. DUEZ Jean Pierre, maire.

Etaient présents : M DUEZ – Mmes BELLOT – BOFFELLI – BOSSIS —
CHATELIER – MM MOURLOT – VILLENEUVE – GAUTIER – ANNEREAU –
ARCHAT – BERTET – HERAUD – LEBLOIS

Excusée : Mme CHATEAU pouvoir à M ARCHAT

Secrétaire de séance Mme BOFFELLI

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 FEVRIER

2015

Le compte rendu de la réunion du 16 février 2015 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2014

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2014

Le compte administratif assainissement est voté à l'unanimité en présence du doyen d'âge Monsieur GAUTIER Gilles.

A la section de fonctionnement les recettes s'élèvent à 26 074,27 € et les dépenses à 27 300,97 €

A la section d'investissement les recettes s'élèvent à 17 903 € et les dépenses à 4 596,13 €

AFFECTATION DES RESULTATS EN ASSAINISSEMENT

- Monsieur le Maire décide de proposer à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement un résultat calculé comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent :	€
	Déficit :	1 226,70 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne002 du ca) :	Excédent	59 946,15 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter :	Excédent	58 719,45€
	Déficit :	€

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent :	13 306,87 €
	Déficit :	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne001 du ca)	Excédent :	76 969,69 €
	Déficit :	€
Résultat comptable cumulé : (à reporter au R001)	Excédent :	90 276,56 €
(à reporter au D001)	Déficit :	€

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	1 350.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0 €
Solde des restes à réaliser :	- 1350.00 €

(B) besoin (-) réel de financement	0 €
Excédent (+) réel de financement	88 926.56 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement
(recette budgétaire au compte R 1068) 0 €

En dotation complémentaire en réserve
(recette budgétaire au compte R 1068) 0 €

Sous total (R1068) 0 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement 58 719,45 €
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)

TOTAL (A1) 58 719,45 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en solde débiteur €

(dépense non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

⇒ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	58 719,45		90 276,56 €
	€		R1068 excédent de fonctionnement capitalisé
			0 €

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2015

Section de fonctionnement

DEPENSES 84 800 € RECETTES 84 800 €

Section d'investissement

DEPENSES 128 180 € RECETTES 128 180 €

COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2014

Le compte administratif présenté par le doyen d'âge Monsieur GAUTIER Gilles est voté à l'unanimité.

A la section de fonctionnement les recettes s'élèvent à 577 246,99 € et les dépenses à 446 906,33 €.

A la section d'investissement les recettes s'élèvent à 648 910,04 € et les dépenses à 167 410,55 €.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

- Monsieur le Maire décide de proposer à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement un résultat calculé comme suit :



⇒ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice		Excédent : 130 340,66 €
		Déficit : €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne002 du ca) :		Excédent : 36 068,98 €
		Déficit : €
Résultat de clôture à affecter :	(A1)	Excédent : 166 409,64 €
	(A2)	Déficit : €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice		Excédent : 485 452,53 €
		Déficit : €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne001 du ca)		Excédent : €
		Déficit : 69 891,74 €
Résultat comptable cumulé : (à reporter au R001)		Excédent : 415 560,79 €
	(à reporter au D001)	Déficit : €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		480 498,43 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	€
Solde des restes à réaliser :		480 498,43 €
	(B) besoin (-) réel de financement	64 937,64 €
	Excédent (+) réel de financement€

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	64 937,64 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	70 000,00 €

SOUS TOTAL (R1068) 134 937,64 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement **31 472,00 €**
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)

TOTAL (A1) 166 409,64 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en solde débiteur
(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de
fonctionnement D002) €

⇒ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	31 472,00		415 560,79 €
	€		R1068 excédent de fonctionnement capitalisé 134 937,64 €

VOTE DES TAXES

Vu l'exposé de Monsieur le Maire sur le produit obtenu par les services fiscaux en 2015. Vu la baisse du taux des ordures ménagères, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter légèrement les taux comme suit :

Taxe d'habitation	14,33 %	à	14,47 %
Taxe foncière bâti	17,61 %	à	18,05 %
Taxe foncière non bâti	37,01 %	à	37,38 %

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL 2015

<u>Section de fonctionnement</u>			
DEPENSES	629 925 €	RECETTES	629 925 €
<u>Section d'investissement</u>			
DEPENSES	741 431 €	RECETTES	741 431 €

Le budget primitif 2015 est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide d'allouer des subventions pour l'année 2015 aux organismes suivant pour un montant total de 6 000 €, à l'article 6574.

Association de Mise en Valeur de l'Église	200 €
Cœur Vaillant A.C.E	
Chasse A.C.C.A	1 000 €
Amicale Laïque	
Les Ateliers Artistiques Saint Paulais	600 €
Les Premières Notes de Blaye	1 000 €
Souvenir Français	150 €
<u>Associations extérieures :</u>	
ADAPEI	100 €
Vélo en fête	150 €
Fondation du Patrimoine	100 €
Marathon	150 €
Réserve	2 550 €

CONTRIBUTION AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT

Le Conseil décide d'inscrire 19 000 € de participation pour 2015 aux organismes de regroupement :

Syndicat intercommunal des Etablissements scolaire de Blaye	4 270 €
Syndicat de la Livenne	5 702 €
Syndicat du Moron et Blayais	3 082 €
SMICVAL	4 500 €
Réserve	4 528 €

PROVISION POUR RISQUE

Le Maire expose :

Considérant que la provision constituée en 2006 n'a pas été utilisée à ce jour, le Trésorier de Blaye nous oblige à la reprendre. C'est ce qui est fait au budget 2015 pour 10 000 €.

Toutefois il s'avère nécessaire, suite à des litiges en cours, de disposer d'une nouvelle provision. Monsieur le Maire propose de provisionner à nouveau (pour risque) pour un montant de 5 000 €. Le Conseil décide à l'unanimité de constituer cette provision.

AUTORISATION DE CONSULTATION D'UN CABINET D'ETUDE POUR LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de l'autoriser à consulter un cabinet d'étude pour la remise en conformité des rejets de station d'épuration. Après discussion le Conseil à l'unanimité autorise le maire à consulter et à signer tous les documents nécessaires pour cette étude.

FIXATION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES MODIFICATIONS DU PLU SIMPLIFIE N°2

Le Maire de SAINT PAUL,
Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 123-13-3,
Vu le PLU approuvé le 06 décembre 2010,
Vu l'arrêté du maire du 19 décembre 2014 engageant la procédure de modifications simplifiée,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 octobre 2014 précisant les modalités de mise à disposition,
Vu les pièces du dossier mises à disposition du public,

INFORME

- Article 1** Il sera procédé à la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de SAINT PAUL du 04 mai au 05 juin 2015
- Article 2** Le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme portant sur les points suivants :
- Ajouter une partie de parcelle bâtie en zone UB dans le cadre de la rectification d'une erreur matérielle au lieu-dit « A Ganaud »,
 - Modifier le règlement des zones A et de la zone N pour permettre l'extension des habitations en zones agricoles et naturelles suite à l'entrée en vigueur de la LAAAF,
 - Mettre en adéquation le règlement écrit avec les nouvelles dispositions du code de l'urbanisme en vigueur (suppression du COS et notion de SHON à remplacer) suite notamment à l'entrée en vigueur de la loi ALUR
- Article 3** Le dossier de modification simplifiée du PLU ainsi qu'un registre de mise à disposition à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Maire seront déposés à la mairie de SAINT PAUL pendant une durée d'un mois aux jours et heures d'ouverture à la mairie, du 04 mai au 05 juin 2015 les lundi, mardi, vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h les mercredi et jeudi de 8 h à 12 h.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre.
- Article 4** A l'expiration du délai de mise à disposition prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le maire.
- Article 5** Un avis au public faisant connaître la mise à disposition du public sera publié 8 jours au moins avant le début de celle-ci, dans un journal diffusé dans le département.

QUESTIONS DIVERSES

Un conseil d'école aura lieu le 2 avril. Monsieur le Maire et Madame BOSSIS font le point sur les problèmes de discipline dans les cours de récréation et lors des taps. Monsieur le Maire adressera une note aux parents sur la violence à l'école.

Monsieur ARCHAT porte parole de Madame CHATEAU, absente, demande si est possible d'envisager un appel d'offre pour la cantine.

La séance s'est levée à 22 heures

Prochaine réunion le 11 mai 2015